



Réunion du 18 novembre 2019

- Président : M. Francis VIDRY : 06 14 47 88 16

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

U15 D3 Poule A, à 10h

Chateaufort contre Se Suc Terrenoire

Délégué à la charge du club de Se Suc Terrenoire : **M. Guy DEBLIQUIS**